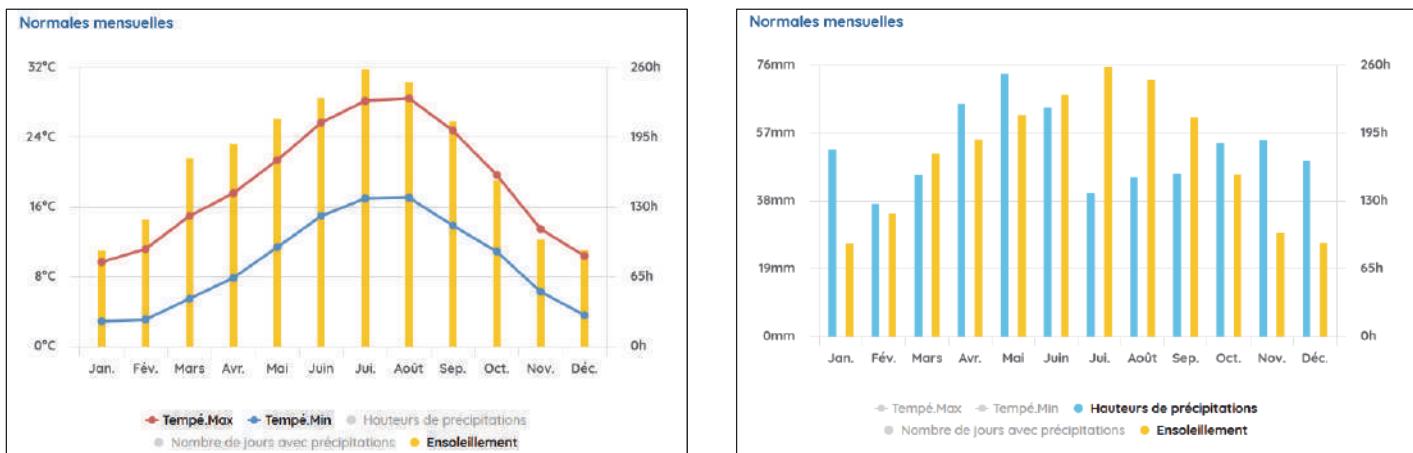


## 2.4.2 - Climatologie

Les données sont issues de la station météorologique la plus proche et représentative, située sur la commune de Blagnac.

La hauteur de précipitation moyenne annuelle calculée sur la période 1991 - 2020 est de 627 mm. Les plus fortes précipitations se produisent au printemps, d'avril à juin, le mois le moins pluvieux est celui de février.

La courbe des températures montre un maximum en été sur les mois de juillet et août et un minimum sur les mois de janvier et décembre.



Données statistiques (site de MétéoFrance – station Toulouse Blagnac)

Les calculs hydrauliques de l'étude s'appuieront sur les données statistiques fournies par Météo France sur la station de mesure la plus proche et représentative du secteur.

Aussi les intensités et hauteurs de pluie seront calculées à l'aide des coefficients de Montana de la station météorologique de Toulouse Blagnac.

### 2.4.3 - Contexte géologique

La commune est située sur des formations alluviales, L'Arsène recoupe les moyennes terrasses de la Garonne (Fx) et fait apparaître dans le talus de transition des formations molassiques. Au sud on note la présence de formations de solifluxions et d'éboulis des matériaux de la terrasse alluviale.

Les cours d'eau secondaires qui recoupent les terrasses alluviales ont déposé en fond de vallée des alluvions récentes de faible extension latérale et de faible épaisseur.

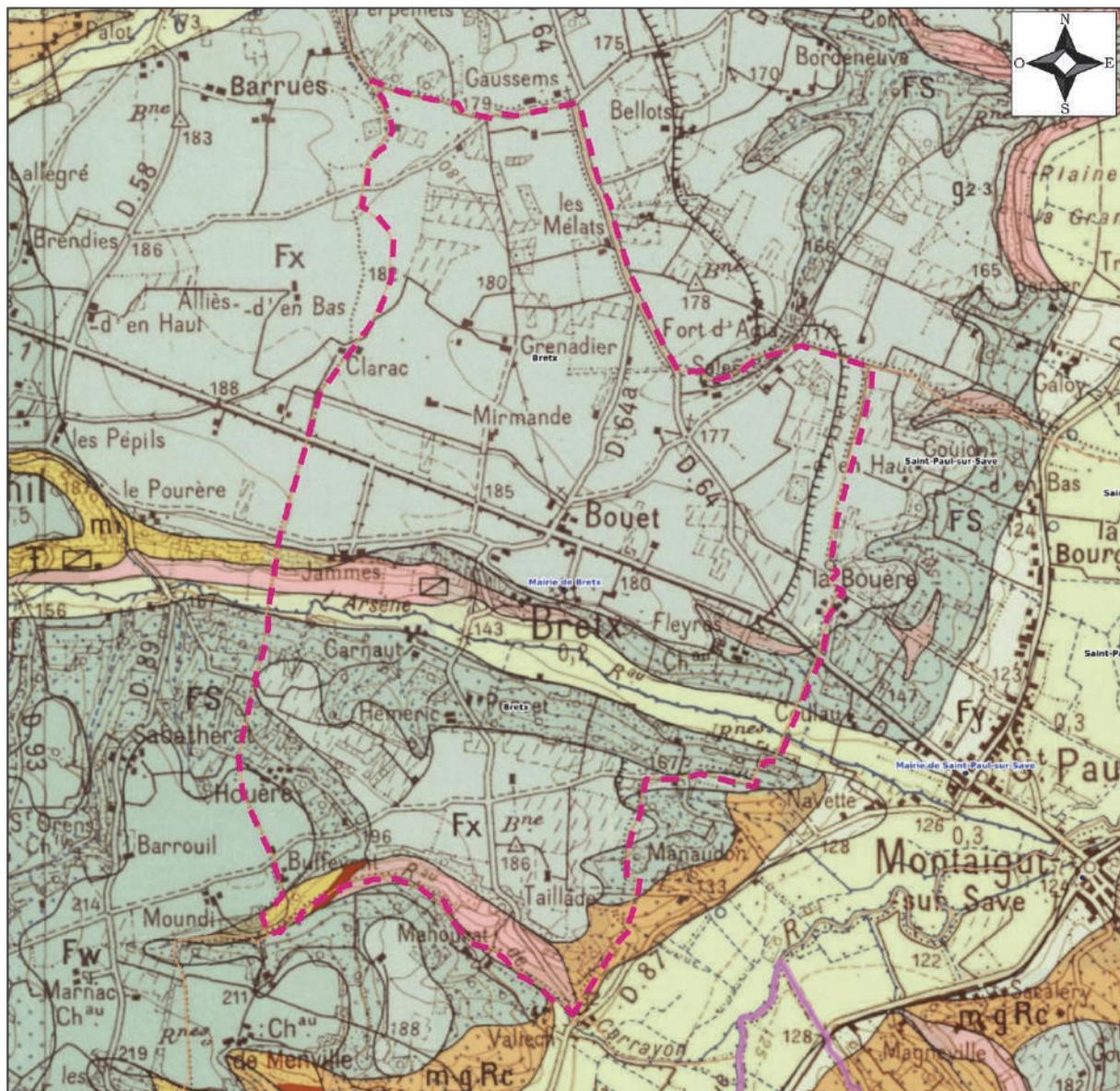


Figure 3 : Extrait carte géologique (Infoterre)

## 2.5 - MILIEU AQUATIQUE

### 2.5.1 – Réseau hydrographique

Les principaux cours d'eau référencés sur la commune sont présentés dans le tableau suivant.

Nom	Code hydrographique	Masse d'eau rivière	Confluent	Longueur
L'Arsène	O2550550	FRFRR304_12	La Save	14 km
Ruisseau de Carayon	O2540710	/	La Save	6 km
Ruisseau de Rouverot	O2550720	/	La Save	4 km
Ruisseau des Poujoulets	O2610900	/	Le ruisseau de Saint-Pierre	1 km
Ruisseau d'Engasc	O2550730	/	Le ruisseau de Rouverot	1 km

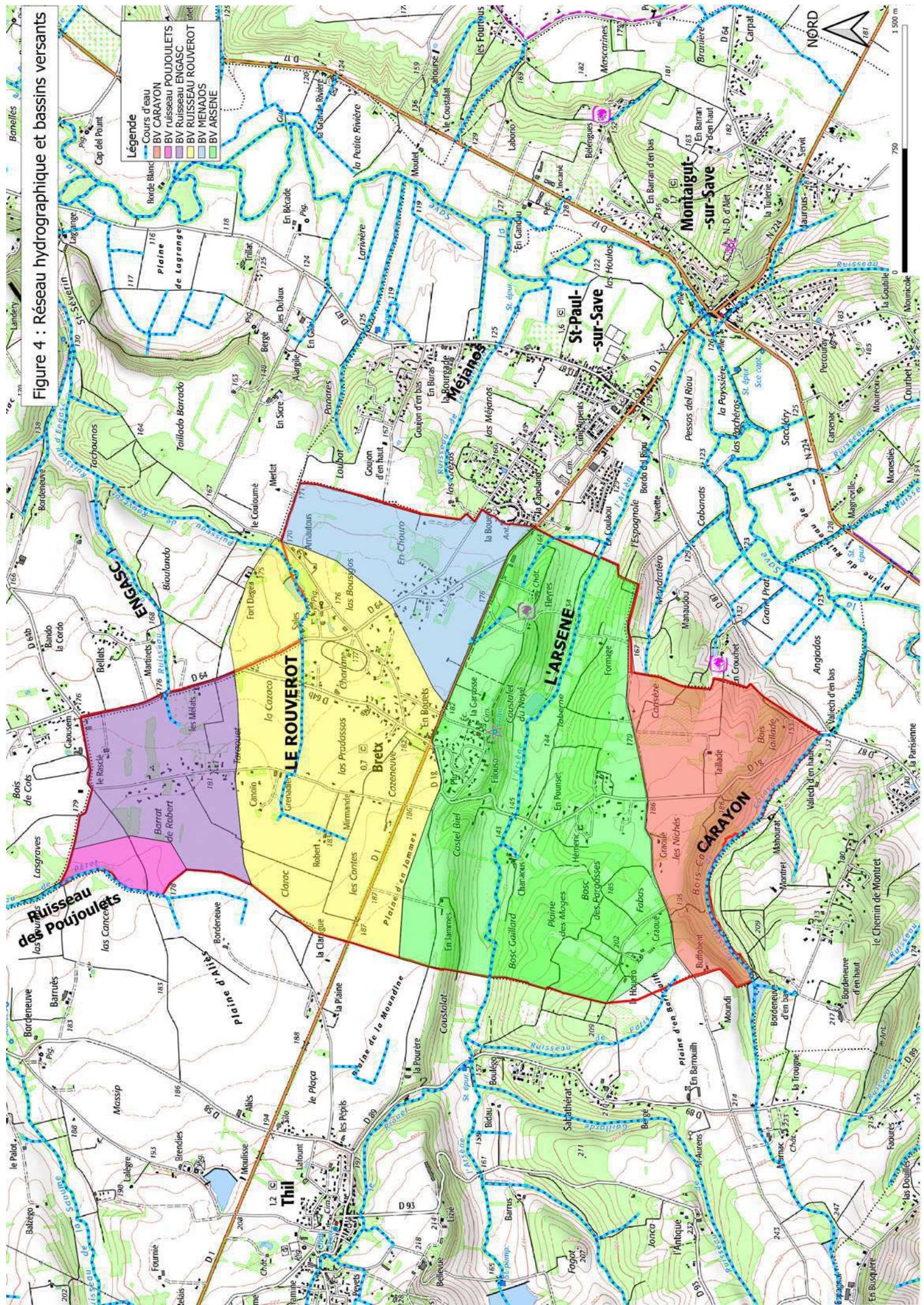
Les eaux pluviales de la partie sud du village sont renvoyées vers l'Arsène. La partie Nord est interceptée par le ruisseau de Rouverot.

Le réseau de fossé est important mais les faibles pentes limitent sa capacité à évacuer rapidement les eaux pluviales. De même les cours d'eau au nord se mettent rapidement en charge.

Les zones urbanisées sont situées dans les bassins versants suivants :

Secteur	Bassin versant exutoire
Bourg Sud	BV Ruisseau de l'Arsène
Bourg Nord / Charlane	BV du ruisseau du Rouverot
Zone urbanisée chemin du Grenadier	BV de du ruisseau Engasc
Zone urbanisée Route de Launac	BV de l'Arsène et la Save

Figure 4 : Réseau hydrographique et bassins versants



### **Données quantitatives :**

Il existe une station de mesure sur la Save en aval direct de la commune :

Nom station	Code	Situation	Bassin versant intercepté	Données disponibles
La Save à Larra	O255 0002 01	Commune de Larra, à environs 3,5 km au Nord/Est de Bretx	1 110 km <sup>2</sup>	1965 - ...

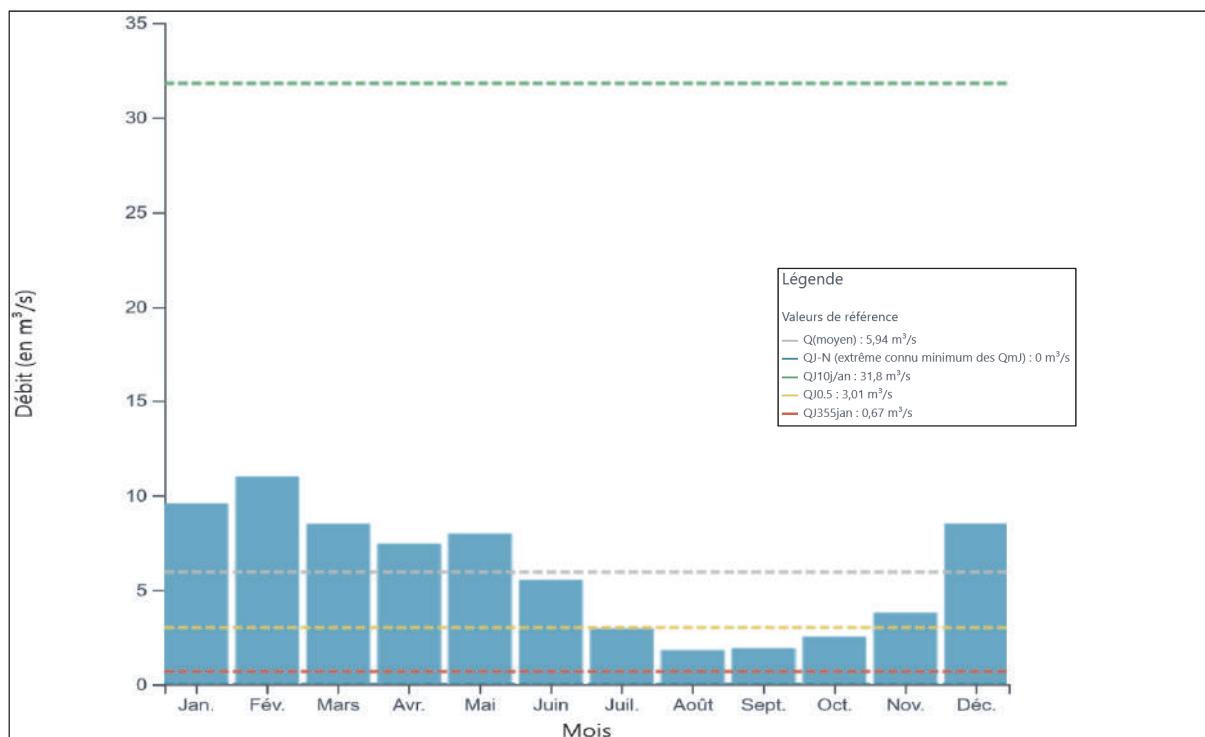
Les débits caractéristiques de la Save enregistrés par cette station sont présentés dans le tableau suivant :

Station	Débit d'étiage		Module	Débit de Crue (maximum connu)
	VCN3	QMNA5		
La Save à Larra	0,329 m <sup>3</sup> /s	0,96 m <sup>3</sup> /s	5,93 m <sup>3</sup> /s	403 m <sup>3</sup> /s (le 09/07/1977)
VCN3: débit moyen minimal mesuré sur 3 jours consécutifs (quinquennale sèche). QMNA5 (débit mensuel minimal de récurrence 5 ans). Module : débit moyen interannuel.				

Débits moyens mensuels													
	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	JUIL.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m <sup>3</sup> /s)	9,57	11	8,5	7,45	7,98	5,53	2,95	1,82	1,91	2,53	3,79	8,51	5,94
Qsp (l/s/km <sup>2</sup> )	8,6	9,9	7,7	6,7	7,2	5,0	2,7	1,6	1,7	2,3	3,4	7,7	5,4
Lame eau (mm)	23	24	21	17	19	13	7	4	4	6	9	21	169

- Schéma d'assainissement pluvial de la commune de BREXT -  
Rapport de phase I

---



Débit Moyen mensuel – station de mesures sur le Lemboulas à Lafrancaise

Il n'existe aucune station de mesure pour les cours d'eau recouvrant la commune.

## 2.5.2 – Zone inondable

Les secteurs soumis au risque d'inondation correspondent au lit majeur de l'Arsène.

La carte des zones inondables de la commune est présentée sur la figure suivante.

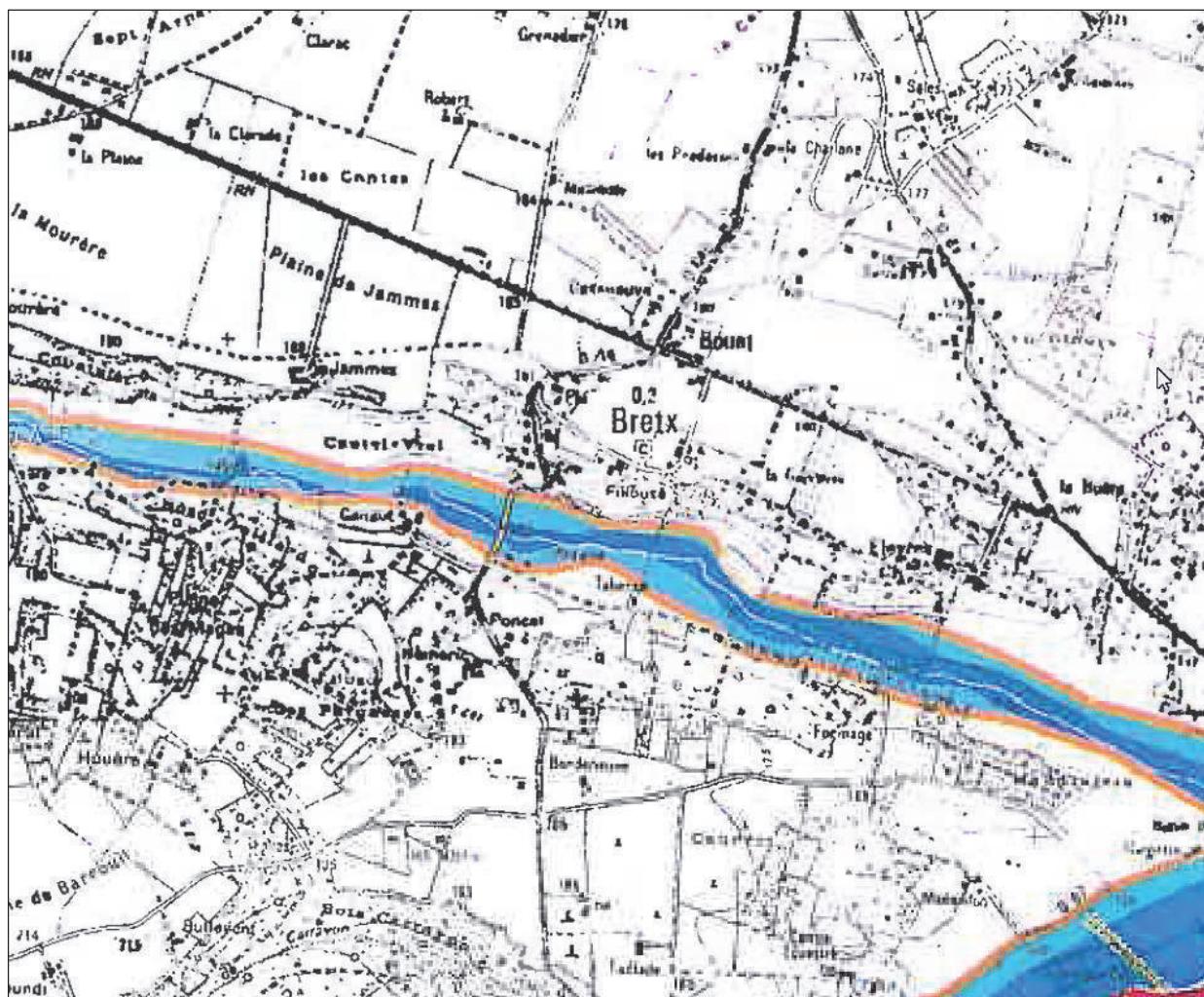


Figure 5 : Zones inondables de la commune

### 2.5.3 - Masses d'eau superficielles

Un cours d'eau classé masse d'eau superficielle recoupe la commune :

- L'Arsène code FRFRR304\_12 ;

L'état actuel et les objectifs d'état de la masse d'eau sont présentés dans le tableau suivant :

Code masse d'eau	Objectif d'état		Etat actuel*
FRFRR304_12 L'Arsène	Ecologique	Objectif moins strict	Moyens
	Chimique	Bon état 2015	<b>Bon</b>

(\* Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2015-2016-2017, origine des données : modélisation et extrapolation)

Les pressions significatives auxquelles est soumise cette masse d'eau correspondent aux rejets des stations d'épuration et aux pollutions diffuses (azote d'origine agricole et pesticides).

Masse d'eau FRFRR304_12	
Pression ponctuelle	Pressions
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives :	Significative
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macropolluants :	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Non significative
Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvements industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Modérée
Altération de l'hydrologie :	Elevée
Altération de la morphologie :	Modérée

Les rejets des zones urbanisées s'effectuent principalement dans les bassins versants des ruisseaux au Nord de la commune qui se situent dans le bassin versant de la Save, classée masse d'eau superficielle elle aussi.

Code masse d'eau	Objectif d'état		Etat actuel*
FRFR304 La Save du confluent de l'Aussoue au confluent de la Garonne	Ecologique	Bon état 2027	Moyens
	Chimique	Bon état 2015	<b>Bon</b>

Masse d'eau FRFR304	
Pression ponctuelle	Pressions
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives :	Non significative
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macropolluants :	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Non significative
Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Non significative
Pression de prélèvements industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Modérée
Altération de l'hydrologie :	Modérée
Altération de la morphologie :	Modérée

Les limites de classes de qualité des états des cours d'eau sont données dans l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

Pour les paramètres qui ne sont pas mentionnés dans cet arrêté, les seuils de références repris dans ce dossier sont ceux indiqués dans le SEQ-EAU.

Le tableau suivant présente les valeurs de limite de classe du « bon état » pour les paramètres classiques liés à la pollution urbaine.

Paramètres	Valeur seuil bon état
MES*	]25 – 50]
DBO5	]3 – 6]
DCO*	]20 – 30]
NH+	]0,1 – 0,5]
NO2	]0,1 – 0,3]
NO3	]10 - 50]
Phosphore total (kg/j)	]0,05 – 0,2]
pH	Min ]6,5 – 6] Max ]8,2 – 9]
Aluminium* (pour un pH > 6)	100 - 200 mg/l

(\* valeurs SQE-Eau)

#### 2.5.4 - Zones humides

La nature de ces zones est précisée par l'article L211-1 du code de l'environnement :

« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année»

La caractérisation d'une zone comme étant humide peut se faire selon deux critères :

- Présence de plantes dites hygrophiles ;
- Critère relatif à l'hydromorphologie des sols (traces d'hydromorphie attestant de la présence d'eau).

Une seule zone humide est recensée en limite sud de la commune :

Nom ZH	Superficie	Description
Ruisseau de Carayon amont	105 201,766 ha	Zone humide de bord de cours d'eau et de bord de plan d'eau en contexte agricole.